

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris - Séance du 24 janvier 2024

Vœu de l'Exécutif relatif au soutien à apporter aux centres sociaux

Considérant l'étude de l'INSEE du mois de novembre 2023 indiquant une augmentation très importante du taux de pauvreté entre 2020 et 2021, passé de 13,6 % à 14,5 % (+0,9 point, soit plus de 500 000 personnes supplémentaires), mais aussi des inégalités de niveau de vie ;

Considérant le rôle essentiel occupé depuis plus d'un siècle par les centres sociaux, socio-culturels et espaces de vie sociale (EVS) dans notre pays pour lutter contre les inégalités, contribuer à la cohésion sociale et promouvoir l'émancipation individuelle et collective ;

Considérant l'ancrage territorial des centres sociaux, socio-culturels et EVS, l'accueil inconditionnel qu'ils offrent, leur vocation d'éducation populaire et leur engagement pour le pouvoir d'agir des gens ;

Considérant les actions développées par les centres sociaux, socio-culturels et EVS pour les familles, les jeunes, le lien social, l'accompagnement scolaire, l'accès aux droits, à la culture, à la santé et au sport, la lutte contre les discriminations pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant que près de deux millions de personnes fréquentent les centres sociaux et socio-culturels et un million de personnes les EVS ;

Considérant le rapport de l'IGF et de l'IGAS de juin 2023 sur la revue de dépenses du Fonds national d'action sociale de la branche Famille, qui dit que « *les centres sociaux constituent pour l'action de la branche Famille un réseau pertinent conduisant le panel le plus complet d'actions financées par la CNAF, tout en s'inscrivant dans des partenariats locaux multiples* » mais que leur équilibre financier est « *serré et sensible à toute éventuel désengagement* » ;

Considérant les difficultés grandissantes auxquelles font face les centres sociaux, socio-culturels et espaces de vie sociale : publics de plus en plus précarisés, réduction drastique des emplois aidés, charges fixes en augmentation, contraintes administratives de plus en plus lourdes, métiers de l'animation sociale de moins en moins attractifs, fermeture et numérisation des services publics etc. ;

Considérant le soutien financier public apporté aux centres sociaux, notamment via la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et pour Paris la convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris et la Ville ;

Considérant le projet social de territoire, déclinaison dans le 20^{ème} de la CTG, qui met les centres sociaux, socio-culturels et les EVS au cœur des projets de développement social de l'arrondissement ;

Considérant l'appel lancé par les centres sociaux à l'État, la CNAF et aux collectivités territoriales pour les soutenir plus fortement ;

Considérant qu'un nouveau Schéma directeur triennal sera construit courant 2024 entre la Ville de Paris et la CAF de Paris ;

Considérant la revalorisation en 2023 des subventions versées par la Ville de Paris aux centres sociaux et socio-culturels dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, qui représente un montant total supplémentaire de près de 56 000€ annuels pour les six centres sociaux associatifs du 20^{ème} arrondissement ;

Considérant la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2021-2023 de la Ville de Paris avec les associations gestionnaires des trente centres sociaux parisiens ;

Considérant la signature d'une convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la CAF de Paris et la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris en 2024, cette dernière ayant notamment pour mission d'appuyer et d'accompagner les centres sociaux et d'animer le réseau ;

Considérant l'appel lancé par les centres sociaux à l'État, la CNAF et aux collectivités territoriales pour les soutenir plus fortement et à la mobilisation du 31 janvier prochain ;

Considérant la présence dans le 20^{ème} arrondissement de sept centres sociaux et socio-culturels (six associatifs et un géré par la CAF qui souhaite se désengager) et de plusieurs EVS ;

Considérant le travail indispensable et remarquable réalisé au quotidien par les équipes salariées et bénévoles de ces structures, dont la grande majorité est située en quartier prioritaire de la politique de la ville ;

Sur proposition de Maxime Sauvage et d'Annie Gafforelli, au nom de l'Exécutif, le Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris :

- **Soutient la mobilisation des centres sociaux, centres socio-culturels et espaces de vie sociale ;**
- **Appelle à manifester le 31 janvier prochain Place de la République pour soutenir les revendications des centres sociaux, centres socio-culturels et espaces de vie sociale ;**
- **Demande à l'État de :**
 - **débloquer un fonds de soutien exceptionnel en 2024 de 65 millions d'euros pour les structures de l'animation de la vie sociale ;**
 - **relancer la création d'emplois aidés et revalorise le Fonjep.**
- **Appelle les financeurs publics des centres sociaux, centres socio-culturels et espaces de vie sociale :**
 - **à veiller à simplifier les démarches administratives demandées à ces structures ;**
 - **à proposer un nouveau pacte de coopération à ces structures, en leur donnant une meilleure visibilité financière.**